

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024



Publié le **26 JUIN 2024**

COMMUNE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 18 juin 2024

DE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

CALUIRE & CUIRE

N° D2024_052

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

Etaient présents :

CONVENTION
PARTENARIALE ENTRE LA
VILLE DE CALUIRE ET
CUIRE ET LA CHAMBRE DE
COMMERCE ET
D'INDUSTRIE LYON
MÉTROPOLE SAINT-
ÉTIENNE ROANNE

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme COTON, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND
Mme BRAC DE LA PERRIERE (par proc. à Mme MAINAND), Mme CHANDIA (par proc. à M. JOUBERT), Mme CORRENT (par proc. à M. COUTURIER), Mme VERNAY (par proc. à M. THEVENOT), M. TROTIGNON (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme RICHARD (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **26 JUIN 2024**.....

Identifiant de l'Acte :

069-216906340-20240624-D2024-052-DE

Rapport de : Sonia FRIOLL

La Ville de Caluire et Cuire bénéficie d'une économie diversifiée, avec un mélange d'activités industrielles, commerciales, artisanales et tertiaires. Forte de ce potentiel, la Ville a créé un rendez-vous à destination des professionnels de la commune afin de les informer sur diverses thématiques.

Depuis 2023, ces « Rendez-vous des entrepreneurs caluirards » sont l'occasion de faire intervenir des experts en fonction de la thématique retenue.

Dans cette dynamique, et au regard de la stratégie climat-air-énergie de la Commune, la Ville souhaite aussi renforcer son accompagnement des professionnels autour des thématiques environnementales. L'objectif est également de valoriser les démarches engagées par les entreprises, les solutions mises en œuvre et favoriser un retour d'expérience entre pairs.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Lyon Métropole Saint Étienne Roanne intervient sur l'appui direct aux entreprises et aux commerces du territoire par des actions de conseil, d'animation et d'organisation d'événements.

Dans ce contexte, la Ville de Caluire et Cuire et la CCI ont décidé de s'engager dans un partenariat, encadré par une convention, afin de contribuer à la programmation des « Rendez-vous des entrepreneurs caluirards ».

Cette convention porte sur un programme de trois ateliers collectifs :

Atelier 1 : Développer sa présence en ligne à travers les réseaux sociaux et Google

Atelier 2 : Les obligations des entreprises liées au décret tertiaire

Atelier 3 : La mobilité des entreprises et des salariés

Le montant maximum pour ces trois ateliers pris en charge par la Ville de Caluire et Cuire est de 2 200€.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Caluire et Cuire et la CCI Lyon Métropole Saint Étienne Roanne telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 JUN 2024
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

26 JUN 2024

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.